



HAL
open science

Les féministes françaises et le Parlement européen dans les années 1990

Yves Denéchère

► **To cite this version:**

Yves Denéchère. Les féministes françaises et le Parlement européen dans les années 1990. Christine Bard. Les féministes de la deuxième vague, Presses Universitaires de Rennes, pp.231-244, 2012, 978-2-7535-1808-7. halshs-01091665

HAL Id: halshs-01091665

<https://shs.hal.science/halshs-01091665>

Submitted on 5 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les féministes françaises et le Parlement européen dans les années 1990

Introduction

Le constat de la présence signifiante de féministes françaises dans les campagnes pour les élections au Parlement européen (tous les cinq ans depuis 1979) et pour les référendums de 1992 et 2005 est aisé à faire. Les listes de candidat-e-s et d'élue-e-s en témoignent tout comme des prises de parole en faveur de la cause des femmes. Des militantes féministes de la deuxième vague se sont ainsi engagées sur la scène politique française pour les droits des femmes en Europe. Lorsque le 17 juillet 1979, devant un tout nouveau Parlement européen élu pour la première fois au suffrage universel direct la doyenne d'âge des élu-e-s proclame l'élection de la Présidente de l'assemblée, deux féministes se serrent la main. Louise Weiss (83 ans) intronise Simone Veil (52 ans). A travers leurs parcours de vie, les deux personnalités incarnent l'Europe du vingtième siècle, deux générations et au-delà deux vagues du féminisme. Louise Weiss se définit comme une Européenne, Simone Veil étant en voie de le devenir de par ses nouvelles fonctions¹.

Si les Françaises ont marqué le Parlement européen dès 1979, c'est parce que les hommes les ont laissé volontiers faire un travail ingrat dans un Parlement sans pouvoir, sans écho médiatique et bien loin de Paris où il fallait être pour faire carrière en politique. Les socialistes Yvette Roudy, Françoise Gaspard, Marie-Claude Vayssade ont su profiter de cet espace politique laisser en déshérence pour agir en faveur des femmes². Aidées sinon inspirées par des fonctionnaires de la Commission européenne, Fausta Deshormes La Vallé et Jacqueline Nonon surtout³, elles ont su dès la première mandature européenne imposer la cause des femmes comme une politique à part entière de la Communauté⁴. En regardant un peu en arrière, on ne trouve pourtant pas trace d'une expression féministe pendant la campagne électorale de 1979. Certes l'image des femmes est omniprésente sur les affiches des partis⁵, mais les idées féministes sont bien peu audibles. Au centre de la campagne - c'est la première fois qu'une femme tient ce rôle - Simone Veil est attaquée par l'extrême droite et une partie de la droite qui ne lui pardonnent pas la loi sur l'IVG, pas plus que certains députés européens, notamment italiens et irlandais, qui accepteront mal de la voir présider à Strasbourg⁶.

Les campagnes de 1984 et 1989 ne sont guère plus propices à l'expression féministe, en revanche, 1994 marque un véritable tournant. Après l'engagement des associations féministes pour le « oui » lors du référendum sur la ratification du traité de Maastricht en 1992 et le lancement du combat pour la parité en politique, de nombreuses candidates s'affichent en tant que féministes sur les listes proposées aux suffrages. Monique Dental, Antoinette Fouque, Gisèle Halimi et d'autres expriment leurs idées féministes qui paraissent pouvoir être concrétisées davantage au niveau européen qu'en France. En 1999, Geneviève

¹ Louise Weiss, *Mémoires d'une Européenne*, Paris, Albin Michel, 1978-1980, trois volumes ; Simone Veil, *Une vie*, Paris, Stock, 2007.

² Yves Denéchère, *Ces Françaises qui ont fait l'Europe*, Paris, Audibert, 2007.

³ La DG Information de la Commission européenne publiée à partir de 1976 *Femmes d'Europe*. Une partie de la revue est consacrée aux initiatives communautaires concernant les femmes, l'autre est dédiée à la vie militante des femmes. Archives intéressantes au CAF (Centre des Archives du féminisme) dans le fonds Gaspard (14 AF).

⁴ En octobre 1979, le Parlement crée une commission *ad hoc* pour les droits des femmes, chargée de préparer un débat sur l'égalité des droits de l'homme et de la femme. Yvette Roudy en est la présidente, voir CAF, fonds Roudy (5 AF).

⁵ Notamment sur les affiches du parti socialiste, voir Frédéric Cépède, « Des roses et des étoiles. L'Europe affichée par les socialistes lors des scrutins européens », in *Les socialistes et les élections européennes 1979-2004*, Fondation Jean Jaurès, n°39, juin 2004, pp. 70-91.

⁶ Voir *Ces Françaises qui ont fait l'Europe...op. cit.*, pp. 51, 57 et 60.

Fraisse est également dans cette position de s'engager comme féministe dans la campagne électorale européenne.

Quelle signification peut-on donner à ces moments européens dans les trajectoires, les parcours des féministes de la deuxième vague ? Est-il possible de saisir l'articulation entre les deux engagements, l'un initial et primordial, l'autre plus pragmatique et semblant relever davantage de circonstances ? En quoi la dimension européenne enrichit-elle le féminisme des militantes ?

Les sources mobilisées pour tenter de mieux cerner ces questions sont variées : entretiens oraux réalisés il y a quelques années (Marie-Claude Vayssade, Geneviève Fraisse, etc.), fonds d'archives du CAF (Florence Montreynaud, Françoise Gaspard, Yvette Roudy), fonds documentaires de la BMD, autobiographies et biographies de féministes toujours en nombre insuffisant, écrits des féministes : discours, publications, correspondance ; presse enfin⁷. Le croisement de ces sources permet de mieux comprendre l'engagement des féministes lors des élections européennes de 1994. Mais parmi les appelées, peu d'élues ! Ce qui renforce l'intérêt de se pencher sur le retour d'expérience de Geneviève Fraisse au terme d'un mandat de députée européenne (1999-2004).

I – 1994 : la tentation de Strasbourg des féministes françaises

L'année européenne 1989 est marquée par deux Françaises. Catherine Lalumière et Christiane Scrivener deviennent respectivement la première femme élue secrétaire général du Conseil de l'Europe et première femme nommée (par François Mitterrand) commissaire européenne (avec la Grecque Vasso Papandréou)⁸. Le Lobby européen des Femmes (LEF) et la coordination française (CLEF) sont créés en 1990 ; de nombreuses féministes s'engagent pour la ratification du traité de Maastricht avec le mot d'ordre suivant : « l'Europe a fait beaucoup pour les femmes, il faut le lui rendre »⁹. La déclaration d'Athènes (novembre 1992) marque une étape importante dans le combat pour la parité en politique en Europe. *Le Monde* daté du 10 novembre 1993 publie un manifeste pour la parité, signé par 577 hommes et femmes¹⁰. Le mois précédent, lors du congrès du PS au Bourget, Michel Rocard avait indiqué qu'il ne prendrait la tête de la liste socialiste pour les élections européennes que si celle-ci était « composée à stricte égalité de femmes et d'hommes », d'où le nom de liste *Chabadabada* (un homme, une femme, etc.) qui lui sera donnée. Dans ce contexte, les élections européennes de 1994 apparaissent comme un moment idéal pour la rencontre entre l'engagement féministe et l'engagement européen. Sur plusieurs des vingt listes présentées, des militantes de la deuxième vague figurent en tant que telles. Pourquoi ? Comment ? Et pour quel résultat ?

A - Les justifications de l'engagement

« Pour la première fois en France, des femmes sont sollicitées pour les élections européennes par des partis, en tant que féministes connues et reconnues pour leurs luttes et leurs pratiques, au sein du Mouvement des femmes ».

C'est par ces mots que Monique Dental, qui figure en 14^e position sur la liste présentée par les écologistes, justifie sa décision d'entrer dans la bataille électorale. En 1984 elle a créé un collectif de pratiques et de réflexions féministe : Ruptures. Militante du réseau Femmes pour la Parité (1993), elle anime au sein de la CLEF l'atelier Parité à partir de 1994. Dans la

⁷ Pour l'iconographie, voir l'exposition « Elles aussi, elles ont fait l'Europe » sur *Musea*, musée virtuel de l'histoire des femmes et du genre : musea.univ-angers.fr

⁸ *Ces Françaises... op. cit.*, chapitre 8.

⁹ Entretien avec Marcelle Devaud, 25 juin 2003.

¹⁰ Sur le combat pour la parité voir Laure Bereni, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, thèse de science politique, Paris 1, 2007.

même lettre écrite à la journaliste Florence Montreynaud, Monique Dental justifie sa candidature en ces termes :

« Je rejoins par cet engagement les objectifs des luttes auxquelles j'ai participé au sein du Mouvement de Libération des Femmes. [...] La liberté des peuples [...] passe par le droit de la personne et en ce qui concerne les femmes par les droits fondateurs de nos acquis. L'Europe est régie par ces principes et c'est pourquoi j'ai accepté d'être candidate sur la liste Union des écologistes pour l'Europe »¹¹.

On retrouve exprimée dans cette dernière phrase l'idée admise par beaucoup de militantes que l'Europe est une bonne échelle pour faire avancer les droits des femmes et que la construction européenne a beaucoup apporté non seulement à la diffusion des idées féministes mais aussi en termes d'avancées concrètes. Monique Dental souhaite pouvoir parler à travers les médias en tant que féministe, c'est du moins ce qu'elle leur demande : « je souhaite que nous, féministes, puissions nous exprimer sur nos objectifs, nos choix, dans le respect de la pluralité d'opinions, car l'Europe rassemble vers un même idéal, les différences qui firent la richesse du Mouvement des Femmes »¹². Sur la même liste, en 27^e position, figure Anne Zélensky, fondatrice de la Ligue du Droit des Femmes (1974) et du collectif Mille et Une (1988). Dans ses mémoires, elle écrit que la sollicitation des Verts à son égard fut peut-être un effet des États généraux des Femmes qui venaient de se dérouler (avril 1994)¹³. L'appel de Monique Dental à une certaine unité des féministes engagées n'est pas superflu car de fortes personnalités très diverses sont présentes dans la campagne européenne de 1994.

Gisèle Halimi seconde Jean-Pierre Chevènement sur une liste intitulée L'autre Politique. Co-fondatrice du mouvement Choisir dont elle est la présidente, elle est de tous les débats féministes. Edmonde Charles-Roux est la marraine de cette « liste éclectique » dont l'un des objectifs est d'inscrire dans la constitution française la parité hommes/femmes. Bien que critiquant la « liste Chabada-bidon » de Michel Rocard, Jean-Pierre Chevènement a construit la sienne sur le même modèle... La campagne des européennes donne à Gisèle Halimi une occasion de parler de la cause des femmes... au détriment de l'Europe qu'elle évoque à peine. Le 22 avril 1994, dans une tribune du *Monde* intitulée « Egalité = Parité », elle rappelle les « raisons » qui font que la France laisse trop peu de place aux femmes dans la politique et les lieux de pouvoirs. La dimension européenne n'est évoquée que pour dénoncer le mauvais classement de la France en matière de parité¹⁴. Dans le programme de L'autre Politique, elle signe un paragraphe sur les femmes dont voici le contenu in extenso :

« Cinquante ans après avoir obtenu le droit de vote, les femmes sont quasiment absentes de la vie politique. Elles étaient 5 % des députés en 1945 ; elles sont aujourd'hui 5 %. Il est temps de porter remède à cette situation. Autant de femmes que d'hommes dans toutes les assemblées élues : tel est notre objectif. Pour cela, nous avons déposé une proposition de loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale : pour nous la parité est un engagement. "La parité, c'est une idée neuve en Europe. C'est la démocratie réelle du XXI^e siècle" ».

Hormis la dernière phrase - qui semble paraphraser Saint-Just : « le bonheur est une idée neuve en Europe » - on voit bien que le programme « européen » est à destination nationale. L'engagement féministe est affirmé, alors que l'engagement européen ne peut guère être attendu d'une liste qui critique sévèrement la construction européenne telle qu'elle

¹¹ CAF, fonds Montreynaud, 4 AF 12, lettre de Monique Dental adressée à Florence Montreynaud (et à d'autres journalistes), 24 mai 1994.

¹² Idem

¹³ Anne Zélensky-Tristan, *Histoire de vivre. Mémoires d'une féministe*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, pp. 325-326.

¹⁴ *Le Monde*, « Egalité = Parité » par Gisèle Halimi, 22 avril 1994.

a été menée et appelle à une autre dynamique pour bâtir « l'Europe des citoyens » en opposition à la « construction maastrichtienne »¹⁵. Dans la préface de *La clause de l'Européenne la plus favorisée* (2008), Gisèle Halimi rappelle ce qu'elle écrivait sur ce concept dès 1979 : « chaque citoyenne devra bénéficier du statut le plus progressiste, le plus juste, le plus féministe en vigueur dans un pays membre ». Elle professe également sa foi en l'Europe pour obtenir l'amélioration de la situation des femmes, mais n'évoque pas sa candidature de 1994¹⁶.

B - Le cas Fouque

De nombreuses féministes mais également beaucoup d'observateurs ne comprennent pas comment Antoinette Fouque, co-fondatrice du MLF, directrice des Éditions des Femmes, fondatrice et présidente de l'AFD (Alliance des Femmes pour la Démocratie), puisse se trouver en 13^e position sur la liste Energie Radicale menée par Bernard Tapie. Ce dernier est en effet suspecté d'un certain machisme... ou d'un machisme certain¹⁷. *Le Canard Enchaîné* relève les déclarations d'Antoinette Fouque qui défend la tête de liste : « je ne l'ai jamais entendu tenir de propos misogynes, agressifs ou grossiers sur les femmes » ; « Energie radicale est un féminin qui va bien aux femmes » ; etc. Le dessin de Pétilion qui accompagne l'article montre « Nanard » tapant sur l'épaule de « Toinon » en lui disant : « Et ne laisser pas les journalistes vous casser les burnes ! »¹⁸. Interrogée de toutes parts, voire attaquée, Antoinette Fouque répond qu'il s'agit d'une liste de « gauche mitterrandienne », que « c'est Le Pen qui veut que les femmes s'arrêtent de travailler » et que c'est « le RPR [...] qui conseille aux femmes de rentrer à la maison pour laisser l'emploi aux hommes »¹⁹.

Antoinette Fouque rappelle que l'Europe a toujours fait partie de son projet. Dès 1972, elle avait organisé à la Tranche-sur-Mer une rencontre européenne sur le thème : « Pour un MLF européen »²⁰. L'AFD invite aux meetings d'Energie Radicale et à voter pour Antoinette Fouque : « élire, faire élire Antoinette Fouque, c'est lui permettre de défendre plus activement encore les intérêts des femmes ». Loin du consensus féministe souhaité par Monique Dental, Antoinette Fouque affirme que seule la liste Tapie se positionne clairement en faveur des femmes en Europe :

« Ce partenariat donne aujourd'hui aux femmes de gauche pro-européennes l'occasion de faire entendre leur cause au cours de la campagne, à l'heure où le féminisme est certes présent mais s'affirme anti-européen (liste de Jean-Pierre Chevènement) ou réduit à la parité quantitative (la liste du PS et la liste écologiste ne proposent aucune femme ayant un projet politique pour les femmes) ».

Gisèle Halimi et Monique Dental sont ici directement visées, tout comme la tête de liste des Verts, Marie-Anne Isler-Béguin - « L'inconnue au tournesol » selon la presse²¹ - et les femmes présentes sur la liste *Chabadabada* menée par Michel Rocard qui sont ramenées à une simple proportion. Il est vrai que la liste socialiste n'a pas laissé de places éligibles à

¹⁵ *La Tribune*, « Chevènement présente une liste éclectique », 7 avril 1994.,

¹⁶ *La clause de l'Européenne la plus favorisée*, Paris, Éditions des Femmes-Antoinette Fouque, 2008, « le meilleur de l'Europe pour les femmes » par Gisèle Halimi, pp. 11-18.

¹⁷ C'est notamment ce qu'affirme Elisabeth Guigou dans *Elisabeth Guigou, une femme au cœur de l'Etat*, Paris, Fayard, 2000, rapportant un épisode de la campagne électorale pour les élections régionales en 1992 : « Un jour, il m'a coincé dans un magasin de sous-vêtements en plaisantant devant les journalistes et les photographes, évidemment ravis de l'aubaine ! J'étais très remontée contre lui. Il s'est comporté alors comme un gros machiste », p. 93.

¹⁸ *Le Canard Enchaîné*, 18 mai 1994, « Toinon aime Nanard ».

¹⁹ *Le Monde*, « Mme Fouque justifie sa présence aux côtés du député des Bouches-du-Rhône », 27 mai 1994 ; CAF, Fonds Montreynaud, 4 AF 13, tracts pour la campagne électorale.

²⁰ *Qui êtes-vous Antoinette Fouque ? Entretiens avec Christophe Bourseillier*, Paris, Bourin Éditeur, 2009, p. 77.

²¹ Titre d'un article paru dans *Le Monde*, 31 mai 1994.

Marie-Claude Vayssade et Martine Buron, deux députées européennes sortantes fortement engagées à Strasbourg, à Bruxelles et dans l'espace de la cause des femmes. Si la droite n'est pas évoquée par Antoinette Fouque, c'est que la liste d'union RPR-UDF a cherché longtemps la femme à mettre en avant. Finalement, derrière Dominique Baudis, Hélène Carrère d'Encausse représente le RPR, bien qu'elle ait voté « oui » à Maastricht contrairement à beaucoup de militants et certains responsables du parti... Madame le Secrétaire perpétuel de l'Académie Française n'est pas connue pour ses engagements féministes. Noëlle Dewavrin, présidente de Femmes Avenir et élue RPR, exprime sa « très vive déception devant la composition de la liste de la majorité. [...] Une fois encore, en dépit d'engagements renouvelés, l'aspiration légitime des femmes à participer aux décisions politiques nationales et européennes n'a pas été prise en compte »²². L'échec en France de la campagne « Votez l'équilibre » (menée dans les 12 États-membres de l'Union européenne) montre également que « la poussée des femmes » est à relativiser. Il s'agissait « de sensibiliser le grand public à la nécessité d'un équilibre entre femmes et hommes dans la politique », de « promouvoir la participation des femmes en règle générale » et d'encourager « des candidates individuelles pour les élections européennes de 1994 »²³. En France, ni les partis politiques ni la presse n'évoquent « Votez l'équilibre » !

Des candidates féministes, seule Antoinette Fouque est élue, à la faveur du bon score réalisé par la liste Tapie (12 %). Mais elle choisit de siéger au PSE (Parti Socialiste Européen) et non à l'ARE (Alliance Radicale Européenne) présidée par Catherine Lalumière, élue sur la même liste qu'elle... ce qui confirme aux yeux de beaucoup son opportunisme. *Les Cahiers du Féminisme* stigmatisent sa « faim de carrière » et ses compromissions avec Bernard Tapie pour obtenir « un strapontin dans une assemblée dépourvue de pouvoir réel »²⁴. En effet, quelle peut être l'action d'Antoinette Fouque à Strasbourg et à Bruxelles ? Vice-présidente de la commission des droits des femmes, elle se fait l'avocate de l'intégration européenne auprès des féministes. Dans une « Lettre de votre députée » intitulée *L'Europe des femmes*, qu'elle publie irrégulièrement, elle rend compte de son action et de tout ce que l'Europe a apporté aux femmes²⁵. En 1995, elle est membre de la délégation du Parlement européen à la quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes qui se tient à Pékin. Rétrospectivement, Antoinette Fouque considère que son élection et son mandat européen ont été le résultat d'un « parcours de maturation ». Elle estime qu'elle a réussi à conserver la culture de révolte de l'AFD tout en réalisant des compromis réformistes dans un espace démocratique européen où les « droits des femmes sont les plus avancés »²⁶.

II – Un retour d'expérience d'élue : Geneviève Fraisse

Avec la mise en œuvre du traité de Maastricht, le Parlement européen dispose de pouvoirs élargis, notamment grâce au processus de co-décision, dans un certain nombre de domaines. L'enjeu politique des élections européennes s'accroît autour des élections de 1999. Comme en 1994, des partis présentent des féministes sur leurs listes en insistant bien sur leur engagement. Parmi elles, Geneviève Fraisse, philosophe et historienne, est élue. Au cours de son mandat (1999-2004), et par la suite, elle va beaucoup parler et écrire sur cette expérience. Un entretien réalisé en 2004 permet de saisir l'impact de son mandat sur sa vie personnelle et son engagement féministe.

²² *Le Monde*, 14 mai 1994, « Des femmes de la majorité déplorent leur sous-représentation sur la liste de M. Baudis ». CAF, fonds Association Femmes Avenir (9 AF).

²³ CAF, fonds Gaspard, 14 AF 127, dossier de présentation de la campagne « Votez pour l'équilibre ».

²⁴ *Les Cahiers du Féminisme*, n°69, été 1994, « Antoinette Fouque, une femme dans le vent ? », par Josette Trat.

²⁵ N°1, 4^e trimestre 1996 ; n°5-6, 4^e trimestre 1998, ce dernier n° rappelle toutes les étapes importantes des droits des femmes en Europe.

²⁶ *Qui êtes-vous Antoinette Fouque ? op. cit.*, p.77.

Geneviève Fraisse estime qu'elle ne pouvait que dire oui à Robert Hue en 1999 comme en 1997 elle avait dit oui à Lionel Jospin qui lui proposait le poste de déléguée interministérielle aux Droits des femmes :

« Question de cohérence personnelle : passage de la pratique du Mouvement des Femmes des années 1970 à la production intellectuelle sur l'égalité des sexes, histoire et philosophie, et en retour, vingt-cinq ans plus tard, le chemin inverse, de l'écriture des livres et de la fonction de chercheuse au CNRS à la pratique dans les institutions politiques et parlement. Pas le droit de dire non »²⁷.

Au Parti Communiste l'heure est à l'ouverture avec une double parité : hommes / femmes et communistes / non-communistes. Elle s'engage comme intellectuelle et parce que « Robert Hue a promis d'ouvrir sa liste aux féministes, et pas seulement aux femmes »²⁸. Dans toutes ses interventions, Geneviève Fraisse se présente comme une féministe et une européenne convaincue (qui a voté « oui » au référendum de 1992) : « quand on a fait des études de philosophie on est cosmopolite : j'ai fait ma maîtrise à Berlin. Il n'y a pas de frontière quand on étudie Kant et Diderot... ». Pour elle, les deux engagements sont liés : il ne fait pas de doute que l'Europe est une chance pour les femmes, « la parité fait partie des grands combats européens »²⁹.

En troisième position juste derrière Robert Hue et Geneviève Fraisse, Yasmine Boudjenah est « un peu le porte-parole des jeunes femmes issues de l'immigration ». La 18^e place de la liste est occupée par Monique Dental, qui figurait en 1994 sur la liste écologiste. La liste Bouge l'Europe se définit comme « la liste du parti communiste français, des féministes et du mouvement social », ou encore « une liste féministe et citoyenne » comme le proclame un numéro de *Femmes Aujourd'hui Demain* publié par le PCF. Le féminisme y est brandi comme une bannière capable de rallier des suffrages à un parti en perte de vitesse. Les deux premières mesures indiquées par la profession de foi de la liste indiquent clairement que « le choix du féminisme » a été fait : « adopter systématiquement la parité hommes-femmes dans la vie politique nationale et européenne », « garantir l'égalité des sexes dans toutes les décisions nationales et européennes, notamment dans l'emploi »³⁰.

La liste des Verts conduite par Daniel Cohn-Bendit présente également plusieurs candidates féministes. Déjà là en 1994, en 72^e position figure « Anne Zélensky, 63 ans, professeur agrégée, candidate d'ouverture, responsable féministe » ; à la 76^e : « Solange Fernex, 65 ans, députée européenne honoraire, féministe, responsable d'associations non-violentes [...] »³¹. Solange Fernex (1934-2006) a été en 1979 tête de liste des écologistes lors des premières élections européennes, puis en 1989 elle est élue au Parlement européen où elle est très active³². Elle vit l'écologie et le féminisme dans ce que Françoise d'Eaubonne a défini comme un « écoféminisme » qui ne peut espérer se développer qu'à l'échelle de l'Europe³³.

Afin de donner aux femmes « la place qu'elles méritent et que les partis politiques français ne leur accordent que du bout des lèvres », en février 1999, l'association féministe Voix des Femmes entend présenter une liste pour les élections européennes composée à

²⁷ Geneviève Fraisse, « Touriste en démocratie. Chronique d'une élue au Parlement européen 1999-2004 » in *L'Europe des idées*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.342.

²⁸ *Le Monde*, 29 janvier 1999, « Geneviève Fraisse sera la n°2 de la liste PCF aux européennes ».

²⁹ Entretien avec Geneviève Fraisse, 17 mars 2004

³⁰ *Femmes Aujourd'hui Demain*, PCF, n°90, février 1999 ; Profession de foi de la liste Bouge l'Europe, juin 1999.

³¹ Liste « Union des écologistes pour l'Europe », juin 1999.

³² En 1984, elle est deuxième sur la liste conduite par Didier Anger et en 1994, elle figure sur la liste des Verts en 79^e position.

³³ Elisabeth Schulthess, *Solange Fernex, l'insoumise. Ecologie, féminisme, non-violence*, Barret-sur-Méouge, Editions Yves Michel, 2004, chapitre 5 « La dimension européenne », chapitre 6 « Femme et féministe ».

100 % de femmes. Pour sa présidente, Alexandra Boutin, les 87 candidates pourront appartenir à toutes les tendances politiques « sauf les extrêmes ». Des invitations à une réunion d'information sont envoyées à de nombreuses militantes féministes. Sur la lettre qu'elle reçoit, Florence Montreynaud inscrit ce commentaire : « Ce n'est pas hommes contre femmes »³⁴. L'aventure ne se fera pas.

Pendant la campagne Geneviève Fraise est très active, très présente dans les médias. Quelques jours avant le scrutin elle débat avec Nicole Fontaine (liste UDF) sur *France Inter*³⁵. Après l'émission, les journalistes Pierre Lemarque et Gilbert Denoyan leur disent : « il n'y a que deux femmes pour parler comme ça ». Geneviève Fraise précise : « On n'était pas d'accord mais en même temps on allait au fond des choses »³⁶.

Pour la première fois en 1999, on compte une proportion de femmes élues supérieure à celle des candidates : 40,23 % (35 élues sur 87) pour 39,48 %. Dans tous les partis ayant des élus se trouvent des femmes, sauf au Front National. Vingt ans après Simone Veil, Nicole Fontaine devient la deuxième femme (et Française) présidente du Parlement Européen.

B - Travail de députée vs vie personnelle

Geneviève Fraise connaît un peu les arcanes européens pour avoir participé à des conseils européens informels sur les Droits des femmes :

« La ministre des Affaires sociales [Martine Aubry] n'y allait pas et à chaque fois j'ai proposé d'y aller. [...] J'ai pu alors mesurer comment la France se comportait vis-à-vis de l'Europe sur ces questions puisque j'étais la seule déléguée, donc non ministre »³⁷.

Après des interrogations rencontrées chez d'autres femmes élues : « Je me demandais si j'allais être à la hauteur, ce que j'allais pouvoir faire », le Parlement lui apparaît vraiment comme une enceinte où les femmes ont leur place et où elles peuvent faire avancer leurs droits :

« C'est qu'au Parlement européen on vit dans un milieu mixte [...] Avec 30 % de femmes, la masse critique est complètement atteinte. Pour autant, les débats "femmes" et les débats "culture" ont toujours lieu après 21 h 00 au Parlement ! J'en ai fait des interventions en séance plénière à Strasbourg après 22 h 00... »³⁸.

Inscrite au groupe de la Gauche Unitaire Européenne (GUE), membre de la commission juridique, de la commission culture et de la commission femmes, Geneviève Fraise s'investit pleinement dans son mandat. Déplorant de délaisser la recherche universitaire, elle s'enrichit néanmoins d'autres expériences : « Une des choses que je n'ai cessé de faire pendant mon mandat, c'est de vérifier, de tester des idées, des écrits... C'était un laboratoire aussi »³⁹ ; « L'Europe est un laboratoire pour l'égalité des sexes, des deux façons, du côté du pragmatisme dans les principes, du côté des initiatives parlementaires »⁴⁰. La réussite de l'immersion de Geneviève Fraise au sein du Parlement européen semble due à son expertise ; elle s'est investie dans des domaines où elle a pu travailler sur le fond des dossiers.

³⁴ CAF, fonds Montreynaud, 4 AF 18, dépêche *AFP* du 11 février 1999 ; lettre d'Alexandra Boutin à Florence Montreynaud du 15 février 1999.

³⁵ *France Inter*, 4 juin 1999, 19 h 40, « Dernière édition ».

³⁶ Entretien avec Nicole Fontaine, 16 juillet 2003 et entretien avec Geneviève Fraise, 17 avril 2004.

³⁷ Entretien avec Geneviève Fraise, 17 avril 2004.

³⁸ Entretien avec Geneviève Fraise, 17 avril 2004.

³⁹ Entretien avec Geneviève Fraise, 17 avril 2004.

⁴⁰ Geneviève Fraise, « Touriste en démocratie » in *Op. cit.*, p. 336.

De février 2002 à juillet 2003, la Convention européenne chargée d'élaborer un traité constitutionnel subit de multiples lobbyings, dont plusieurs de la part des féministes. Certaines voulant améliorer le Charte des droits fondamentaux adoptée à Nice en 2000 et introduire le principe de l'égalité femmes/hommes. Geneviève Fraisse est sur une autre position :

« Dans la charte il n'y a pas le principe, mais finalement il y a l'article 23 qui précise bien "dans tous les domaines" et qui est le premier texte qui le dit⁴¹. [...] On n'est donc pas avec la Convention dans une logique de régression, mais dans une logique de vigilance, notamment à l'égard des pays entrants. [...] C'est avec des articles comme celui-là qu'on peut aller devant les cours de justice »⁴².

L'article 23 de la charte des droits fondamentaux est devenu l'article II-83 du traité établissant une constitution pour l'Union européenne, ce qui n'a pas empêché des féministes de voir dans ce texte une régression, alors que d'autres y voyaient une consolidation. La campagne pour le référendum sur ce texte montra la division des militantes féministes, les thèmes de l'ultralibéralisme et de l'alter-mondialisme parasitant largement un débat dans lequel l'Europe n'eut guère de place.

« Femme à la valise »⁴³, entre Paris, Bruxelles et Strasbourg, Geneviève Fraisse doit gérer son temps de députée, de mère, de chercheuse.

« Mon seul regret n'est pas du côté de ma vie personnelle où je m'en suis assez bien sortie grâce aux membres de ma famille : il a fallu une organisation familiale certaine, tout cela n'était pas évident... mais du côté intellectuel. J'ai continué à écrire un peu par-ci par-là sur la pression des gens, mais surtout on m'a privé de lire [...] ce qui est dramatique pour une intellectuelle »⁴⁴.

Après avoir espéré garder 30 % de sa vie de chercheuse, elle pense n'en avoir même pas conservé 5 %. Alors que son mandat de députée européenne s'achevait, en 2004 *France Culture* invita Geneviève Fraisse à réaliser des chroniques sur l'Europe des idées. On y retrouve les sujets de prédilection de l'intellectuelle et de la députée : l'histoire des femmes et l'égalité des sexes, la diversité culturelle, le cosmopolitisme et d'autres « idées disponibles dans le laboratoire de l'Europe »⁴⁵. Dans un livre paru en 2008, Geneviève Fraisse justifie ainsi son passage au Parlement européen « Féminisme oblige : "l'occasion fait le larron". Refuse-t-on l'opportunité de plaider une cause délicate ? »⁴⁶

Conclusion

Il apparaît globalement que l'engagement des militantes féministes françaises de la deuxième vague dans les élections européennes a été sincère, conscientes qu'elles étaient de ce que l'intégration européenne a apporté comme progrès pour les femmes. Dans les années 1990, et plus particulièrement entre les deux référendums de 1992 et 2005, les campagnes électorales européennes sont des moments propices à l'expression féministe. Lorsque celle-ci est portée par des personnalités reconnues et médiatiques, l'écho est fort et donc cette tribune

⁴¹ L'article 23 de la Charte des droits fondamentaux indique : « L'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération. Le principe de l'égalité n'empêche pas le maintien ou l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté ».

⁴² Entretien avec Geneviève Fraisse, 17 avril 2004.

⁴³ Titre du livre de Maria-Antionietta Macchiocchi (qui fut députée européenne en 1979) : *La femme à la valise*, Paris, Grasset, 1988, 406 p.

⁴⁴ Entretien avec Geneviève Fraisse, 17 avril 2004.

⁴⁵ Geneviève Fraisse, en collaboration avec Christine Guedj, *L'Europe des idées*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.8.

⁴⁶ Geneviève Fraisse, « Touriste en démocratie » in *Op. cit.*, p. 343.

n'est pas à négliger pour les militantes. Evidemment, le pragmatisme voire l'opportunisme n'est pas absent de cette démarche. L'engagement féministe est très prioritaire sur « l'engagement » européen, celui-ci étant toujours subordonné à celui-là.

Les féministes françaises qui ont été élues au Parlement européen y ont apporté et appris beaucoup. L'expérience acquise par Yvette Roudy au Parlement européen entre 1979 et 1981 est déterminante pour comprendre son action en France après l'élection de François Mitterrand. Dans les années 1990, on peut se demander quelle a été la marge d'action des féministes françaises, quelle image elles ont donné du féminisme, quels « résultats » elles ont obtenus. Les militantes devenues des élues ont-elles été plus ou moins efficaces que le lobbying féministe très présent et bien organisé auprès des institutions européennes ?

Yves Denéchère
Professeur d'histoire contemporaine
Université d'Angers – UMR CERHIO

Illustrations possibles :

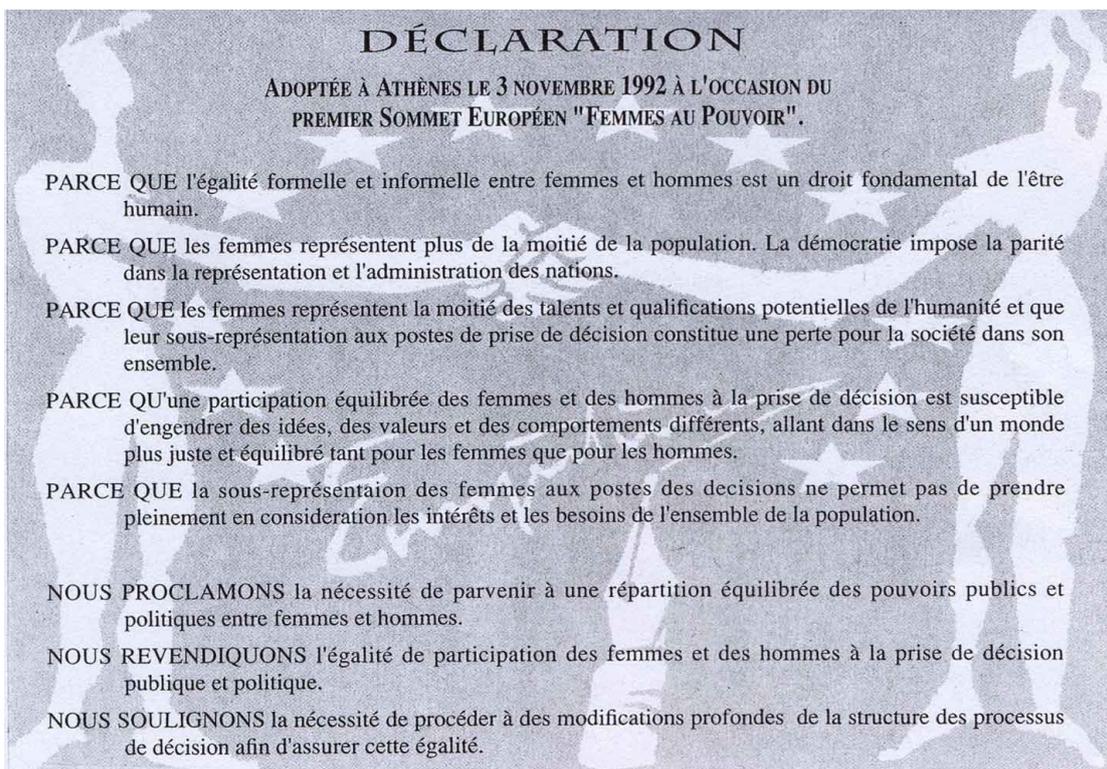
1 -Louise Weiss et Simone Veil au Parlement européen en juillet 1979

Source : Anonyme, 1979, © Médiathèque de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.



2 – Déclaration d'Athènes, novembre 1992

Source : CAF Angers, fonds Montreynaud, 4 AF 141© DR.



3 - Campagne Votez l'équilibre, élections européennes de 1994

Source : CAF Angers, fonds Gaspard, 14 AF 127, © DR.



4 - Dessin de Pétillon, Antoinette Fouque, cofondatrice du MLF chez Tapie

Source : *Le Canard Enchaîné*, 18 mai 1994, accompagnant l'article « Toinon aime Nanard », © ADAGP.

ANTOINETTE FOUQUE, COFONDATRICE DU MLF CHEZ TAPIE

